

Effectif légal du conseil
communautaire

44

Nombre de membres en exercice

44

Date de convocation

5 juillet 2020

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA MOIVRE A LA COOLE

PROCÈS-VERBAL
DE L'ÉLECTION DU PRÉSIDENT
ET DES VICE-PRÉSIDENTS

L'an deux mille vingt, le neuf du mois de juillet à vingt heures trente minutes, en application des articles L. 5211-2 et L. 5211-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil communautaire de la Moivre à Coole.

Étaient présents les conseillers communautaires suivants (nom et prénom d'un membre par case) :

ACOSTA Gérard	HERBILLON Daniel	PILLET Jean-Jacques
ADNET Michel	HERISSANT Etienne	PUJOL Catherine
ADNET Milène	JACQUET Michel	ROBERT Céline
APPERT Didier	JOLY Maxime	ROSSIGNON Jean-Marie
ARNOULD Jean-Claude	LAPIE Raymond	ROUSSINET Jérôme
BIAL Philippe	LEONE Raphaël	SCHULLER René
BRAZE Anne	LOUIS Aymeric	SIMONNET Alain
BREMONT Alexandre	MANGEART Jean-Christophe	STEPHAN Murielle
CHARNOTET Stéphane	MELLET Freddy	VALENTIN Julien
CHOSROES Carole	MELLIER André	VANSANTBERGHE Pascal
DEFORGE Marc	MOINEAU Hélène	VETU Eric
DRAN Evelyne	OURY Victor	VOISIN DIT LACROIX Noël
DROUIN Françoise	PERARDEL Joël	
DUVAL Célia	PIERRE Maurice	
FERRAND Hubert	PIGNY Eric	

Absents ¹ : M. Alexandre BODIN, excusé, a donné pouvoir à M. Maxime JOLY
M. William MATHIEU, excusé, représenté par sa suppléante, Mme Claudy MATHIEU

1. Ouverture de la séance

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Hubert ARROUART, Président (en application des articles L. 5211-2 et L. 2122-17 du CGCT).

Mme Claudy MATHIEU a été désignée en qualité de secrétaire de séance par l'assemblée (art. L. 2121-15 du CGCT).

¹ Préciser s'ils sont excusés, et le cas échéant, s'ils ont donné pouvoir.

2. Élection du président

2.1. Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 5211-9 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des conseillers, a dénombré 43 membres présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie². Il a ensuite invité l'assemblée à procéder à l'élection du président. Il a rappelé qu'en application des articles L. 5211-2, L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.2. Constitution du bureau

L'assemblée a désigné deux assesseurs au moins : M. Victor OURY et Mme Hélène MOINEAU.

2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'un vote, l'a déposé lui-même dans l'urne. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré. Après le vote du dernier membre, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné. Lorsque l'élection n'a pas été acquise, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

2.4. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 00
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 44
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 06
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]..... 38
- e. Majorité absolue ³ 23

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
SCHULLER René	01	Un
VALENTIN Julien	37	Trente-sept

2.7. Proclamation de l'élection du président

M. Julien VALENTIN a été proclamé Président et a été immédiatement installé.

² Majorité des membres en exercice ou nouvelle convocation sans condition de quorum.

³ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

3. Élection des vice-présidents

Sous la présidence de M. Julien VALENTIN élu Président, le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT). En application des articles L. 5211-10 du CGCT, le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents. Toutefois, si cette règle conduit à fixer à moins de quatre le nombre des vice-présidents, ce nombre peut être porté à quatre.

L'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à 20 %, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze.

Au vu de ces éléments, l'assemblée a fixée à 5 le nombre de vice-présidents par un vote à :
44 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

3.1. Élection du premier vice-président

3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 00
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 44
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 05
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]..... 39
- e. Majorité absolue ⁴ 23

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
VANSANTBERGHE Pascal	38	Trente-huit
VINCENT	01	Un

3.1.4 Proclamation de l'élection du premier vice-président

M. Pascal VANSANTBERGHE a été proclamé premier vice-président et immédiatement installé.

3.2. Élection du deuxième vice-président

3.2.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 00
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 44
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 00
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]..... 44
- e. Majorité absolue ⁴ 23

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
ADNET Milène	30	Trente
DROUIN Françoise	14	Quatorze

3.2.4 Proclamation de l'élection du deuxième vice-président

Mme Milène ADNET a été proclamée deuxième vice-présidente et immédiatement installée.

3.3. Élection du troisième vice-président

3.3.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 00
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 44
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 03
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]..... 41
- e. Majorité absolue ⁴ 23

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
LEONE Raphaël	14	Quatorze
SCHULLER René	27	Vingt-sept

3.3.4 Proclamation de l'élection du troisième vice-président

M. René SCHULLER a été proclamé troisième vice-président et immédiatement installé.

3.4. Élection du quatrième vice-président

3.4.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 00
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 44
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 03
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]..... 41
- e. Majorité absolue ⁴ 23

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
PUJOL Catherine	41	Quarante et un

3.4.4 Proclamation de l'élection du quatrième vice-président

Mme Catherine PUJOL a été proclamée quatrième vice-présidente et immédiatement installée.

3.5. Élection du cinquième vice-président

3.5.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 00
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 44
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 05
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]..... 39
- e. Majorité absolue ⁴ 23

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
VOISIN DIT LA CROIX Noël	38	Trente-huit
VOISIN Daniel	01	Un

3.5.4. Proclamation de l'élection du cinquième vice-président

M. Noël VOISIN DIT LA CROIX a été proclamé cinquième vice-président et immédiatement installé.

